

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 1.04.2019.**

**Présents** : ASTIER Max, BLANC Marie-Laure, CHABANIS Claude, COURTIAL Patricia, JAMMET François, MADEIRA Pascal, MALOSSE Aurélien, MOUNIER Serge, OLAGNON Jérôme, SARZIER Vincent.

**Excusés** : Jean-Pierre CRESPIEN (procuration à Jérôme OLAGNON), Corinne RIOU (procuration à François JAMMET), Sylvie MANEVAL.

**Absents** : Béatrice FUMAS, Thierry CHARLES.

### **I - QUORUM**

La condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

### **II - SECRETAIRE DE SEANCE.**

Marie-Laure BLANC est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### **III – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECENTE**

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 10 janvier 2019 a été approuvé à l'unanimité.

### **IV - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATIONS.**

#### **OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, il convient de désigner un président de séance pour la présentation et le vote des comptes administratifs.

Mme le Maire propose au Conseil de désigner M. Max ASTIER pour présider la séance pendant la présentation et le vote des comptes administratifs.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- DESIGNER M. Max ASTIER pour présider la séance pendant la présentation et le vote des comptes administratifs.

**Arrivée de Claude CHABANIS qui peut désormais prendre part au vote.**

#### **OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

Fonctionnement	Dépenses	238 112.32 €
	Recettes	398 223.93 €
	Excédent de fonctionnement	<b>160 111.61 €</b>
Investissement	Dépenses	105 327.50 €
	Recettes	94 291.52 €
	Déficit d'investissement	<b>11 035.98 €</b>
	<b>Excédent global 2018</b>	<b>149 075.63 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (Mme le Maire, ayant quitté la salle conformément à la réglementation, ne participe pas au vote),*

- Approuve le compte administratif 2018 du budget principal et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL.**

Mme le Maire propose au Conseil d'approuver le compte de gestion établi par M. le Trésorier municipal. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, soit :

Fonctionnement	Dépenses	238 112.32 €
	Recettes	398 223.93 €
	Excédent de fonctionnement	<b>160 111.61 €</b>
Investissement	Dépenses	105 327.50 €
	Recettes	94 291.52 €
	Déficit d'investissement	<b>11 035.98 €</b>
	<b>Excédent global 2018</b>	<b>149 075.63 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget principal.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif étant approuvé, Mme le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 (160 111.61 €) de la manière suivante :

- au compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours 11 035.98 €
- au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté 149 075.63 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal telle que proposée ci-dessus.

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2019.**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour l'année 2019 sont les suivants :

- Taxe d'habitation 7.00 %
- Taxe foncière propriétés bâties 8.84 %
- Taxe foncière propriétés non bâties 52.87 %

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2019 :
  - taxe d'habitation 7.00 %
  - taxe foncière propriétés bâties 8.84 %
  - taxe foncière propriétés non bâties 52.87 %

**OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019.**

- 414 402.63 € en fonctionnement
- 260 976.98 € en investissement
- 675 379.61 € **TOTAL**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le budget primitif principal 2019 qui s'élève à :
  - 414 402.63 € en fonctionnement
  - 260 976.98 € en investissement
  - 675 379.61 € **TOTAL**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT.**

Fonctionnement	Dépenses	83 259.07 €
	Recettes	204 832.39 €
	Excédent de fonctionnement	<b>121 573.32 €</b>
Investissement	Dépenses	24 864.89 €
	Recettes	69 391.32 €
	Excédent d'investissement	<b>44 526.43 €</b>
	<b>Excédent global 2018</b>	<b>166 099.75 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (Mme le Maire, ayant quitté la salle conformément à la réglementation, ne participe pas au vote),*

- Approuve le compte administratif 2018 du budget eau/assainissement et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT.**

Mme le Maire propose au Conseil d'approuver le compte de gestion établi par M. le Trésorier municipal. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, soit :

Fonctionnement	Dépenses	83 259.07 €
	Recettes	204 832.39 €
	Excédent de fonctionnement	<b>121 573.32 €</b>
Investissement	Dépenses	24 864.89 €
	Recettes	69 391.32 €
	Excédent d'investissement	<b>44 526.43 €</b>
	<b>Excédent global 2018</b>	<b>166 099.75 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget eau/assainissement.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT.**

Le compte administratif étant approuvé, Mme le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 (121 573.32 €) de la manière suivante :

- au compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours	0,00 €
- au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	121 573.32 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement du budget eau/assainissement telle que proposée ci-dessus.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU/ASSAINISSEMENT 2019**

- 205 906.88 € en fonctionnement
- 166 345.20 € en investissement
<b>372 252.08 € TOTAL</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le budget primitif eau/assainissement 2019 qui s'élève à :

- 205 906.88 € en fonctionnement
- 166 345.20 € en investissement
- 372 252.08 € TOTAL**

**OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES**

Prévu au BP 2019 : 2 500 €

Rappels :

- délibération du 8/10/208 accord pour subvention classe de découverte école Saint-Félicien : **44 €**
- délibération du 26/11/2018 : accord pour l'aménagement d'un jardin convivial à l'hôpital de Lamastre : **200 €**

**Demandes pour 2019**

(Rappel délibération 2009 pour les voyages scolaires 15 €/enfant pour voyage dont le coût est inférieur à 150 € et 25 €/enfant pour un coût supérieur)

- Collège Privé Charles de Foucauld, voyage en Camargue du 13 au 14 mai 2019 (7 enfants x 15 € = **105 €** - coût à charge par enfant 95 €)

(BANC Elena, BOURRET Emilie, COURTIAL Nina, DUCRET Margaux, LESCHES Laura, TELUOB Simon, VENNETILLI-CHIRON Egon)

- Collège du Vivarais, voyage en Espagne du 24 au 29 mars 2019 (4 enfants x 25 € = **100 €** - coût à charge par enfant 195 €)

(DUCHER Charles, MAZABRARD Léo, OLAGNON Mila, TAVENARD Joris)

La Boule Crestoise : **150 €**

Lou Boun Ten Lamastre : 0

Secours Catholique Lamastre : 0

Rugby Club Lamastre (4 enfants : CARDINAL Maxence – BANC Théo e Eléna – DUVAL Jules) : **50 €**

**TOTAL subventions 2019 accordées au 1.04.2019 : 649 €**

**Subventions versées en 2018 : 2 430 €**

Comité des Fêtes : 2 000 €

Lou Vivarais : 300 €

Voyages scolaires : 130 €

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL.**

*Départ en retraite de Lucien AGIER au 1/02/2019 – Employé sur la base de 25 h 00/semaine.*

*Mme le Maire propose de le remplacer sur la base seulement de 16 h 00/semaine en annualisant le temps de travail et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.*

*Le poste n'existant pas, il est nécessaire de le créer afin de faire la déclaration de vacance de poste sur le site emploi-territorial du Centre de Gestion.*

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Mme le Maire expose au Conseil municipal que considérant les besoins de la Commune, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 16 heures 00 minutes, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi. Il est rajouté que le temps de travail serait annualisé.

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,***

- DECIDE :

• d'accéder à la proposition de Mme le Maire,

• de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 16 heures 00 minutes,

• l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créés sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

• de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

• les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

## **OBJET : TARIF DE CAUTION LORS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Mme le Maire propose au Conseil municipal de revoir le tarif de la caution des salles communales et la périodicité de location.

### **Rappel :**

Tarif de la petite Salle : 50 € pour une réunion

80 € pour un week-end pour les particuliers

Gratuite pour les associations du Crestet

Tarif de la Grande Salle : 150 € pour le week-end, particulier habitant ou non Le Crestet et associations extérieures

50 € pour les association de Le Crestet si une déclaration de buvette est sollicitée sinon gratuite

Danse, sport avec séances pour une saison : gratuite si l'intervenant n'est pas rémunéré sinon 20 € par semaine

Réveillon jour de l'an : 150 €

Pas de location des salles juillet et août

Assurance responsabilité civile obligatoire

Caution de 500 € pour les 2 salles

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,***

- APPROUVE une location annuelle des salles communales

- FIXE le tarif de la caution de la petite salle (Salle du Haut) à 300 €

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Règlement et organisation du foyer des Jeunes et du local buvette
- Avancement des dossiers de la Salle des fêtes– Lavoir Saint-Martin – Toiture Mairie  
Devis SILETRA pour remplacement éclairage salle des fêtes par des LEDS (avant le 1/04/2019 pour percevoir 50 % de subvention – après cette date le dispositif n'existera plus)
- Travaux toiture Mairie : début des travaux ce jour par l'entreprise HENRI
- Problème containers devant local technique sans cesse couchés dans le fossé depuis quelques mois – entourage à réaliser.
- Elections européennes dimanche 26 mai 2019 – Tableau de présence à compléter
- Peindre les 3 Croix : accepté à l'unanimité pour une teinte en blanc
- Fin de la dépose poteaux et ligne moyenne tension ce jeudi aux Durantons
- Plantations dans le Centre-Village

Information de la Croix-Rouge française (Unité Locale Centre Ardèche)

Reprise de la distribution de l'aide alimentaire à Lamastre (local des Anciens Abattoirs) le mercredi 3 avril 2019

- un mercredi sur 2 (semaine paire)
- horaires de 14 h à 17 h
- d'avril à juillet – interruption en août – de septembre à novembre

- L'Appart'Zen

Ouverture Institut de beauté Marie PERMINGEAT à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

La séance est levée à 21 h 00.